

## 42 000 salariés bretons travaillent pour des groupes étrangers

En 2013, 1 500 établissements bretons employant 42 000 salariés dépendent d'un groupe étranger. Corse exceptée, la Bretagne est la région française ayant le plus faible taux de contrôle par des groupes étrangers. La géographie et l'histoire expliquent pour une large part cette moindre présence. Joue aussi le tissu économique breton, comportant moins d'établissements de grande taille, comparé aux autres régions françaises. Les salariés dépendant des groupes étrangers sont employés essentiellement dans le commerce et l'industrie. La majorité d'entre eux travaille pour des groupes américains, allemands, anglais ou belges.

Michel Rouxel, Insee

Cooper-Standard à Rennes et Vitré, Sanden à Tinténiac, SDMO à Guipavas, Livbag à Pont-de-Buis-lès-Quimerch ou Canon à Liffré sont autant de grandes entreprises bretonnes filiales d'un groupe étranger (*définitions*). Les investissements directs étrangers (*définitions*) découlent pour partie de l'attractivité de la Bretagne, du dynamisme de son appareil productif, de la qualité de ses infrastructures et de la qualification de sa main-d'œuvre. Leur poids dans l'économie de la région est ici déterminé par le nombre de salariés travaillant dans des établissements de filiales de groupes étrangers.

### Les groupes étrangers moins présents en Bretagne

En 2013, 1 500 établissements bretons dépendent d'une filiale de l'un des 529 groupes dont le centre de décision est situé à l'étranger. Ces établissements emploient près de 42 000 salariés. Dans le champ des activités marchandes, ce contrôle par des groupes étrangers représente 9 % des groupes présents en Bretagne, 2 % des établissements et 6,4 % des salariés de la région.

Au niveau national, le taux de contrôle par des groupes étrangers (*définitions*) est nettement plus élevé. Il atteint 12,3 % des

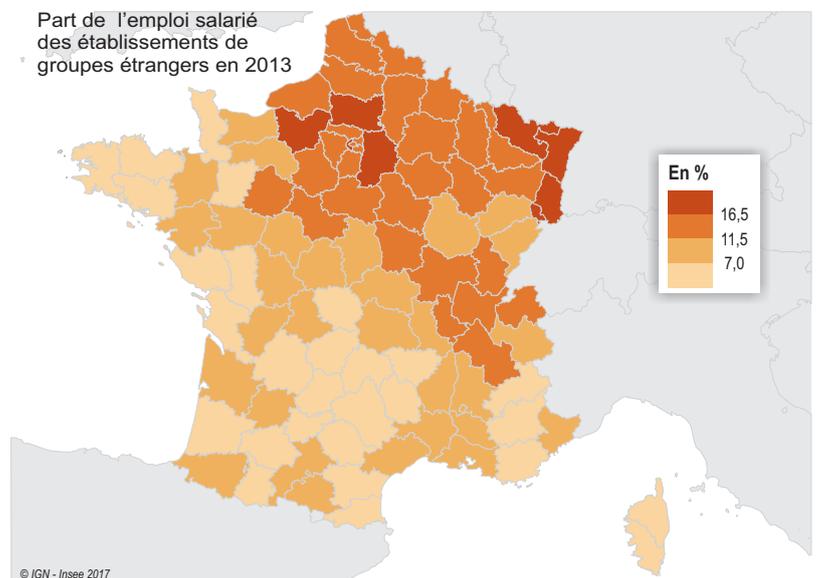
emplois salariés pour la France entière, et 11,2 % pour la Métropole hors Île-de-France. À l'exception de la Corse, où les groupes étrangers sont très peu implantés (0,9 %), la Bretagne figure au dernier rang des régions sur ce critère.

En Île-de-France, le taux de contrôle par des groupes étrangers atteint 16 %.

Cette région capte le tiers des emplois nationaux dépendant de groupes étrangers alors qu'elle pèse pour un quart dans l'emploi salarié marchand du pays. Pour la Bretagne, l'ordre est inversé : la région représente 2,3 % des emplois dépendant de l'étranger et 4,6 % de l'emploi salarié marchand du pays.

### 1 Des groupes étrangers plus présents dans le nord et l'est de la France

Part de l'emploi salarié des établissements de groupes étrangers en 2013



© IGN - Insee 2017

Source : Insee Clap 2013, Lifi 2013.

## La géographie, principale explication d'un taux de contrôle plus faible

Cette présence moins affirmée des groupes étrangers en Bretagne peut s'expliquer par la conjugaison de plusieurs facteurs.

En premier lieu figure la géographie. Les groupes étrangers investissent davantage dans les régions proches des frontières, en particulier de l'est et du nord de la France. Les régions situées sous une diagonale allant de l'embouchure de la Seine à la région de Grenoble apparaissent à ce titre moins attractives pour les groupes étrangers, en particulier allemands. C'est la conséquence de l'éloignement de la Bretagne relativement au cœur économique de l'Europe, notamment de sa dorsale productive et consommatrice qui s'étend de Londres à Milan (figure 1). Toutefois, ce n'est pas seulement la distance qui handicape la Bretagne par rapport aux autres régions de métropole. Les coûts de transports routiers de marchandises sont, en effet, désormais perçus comme peu déterminants dans les décisions d'implantation. De plus, le train et l'avion facilitent l'accès à la Bretagne, notamment aux métropoles de Rennes et Brest.

Historiquement peu tournée vers l'international depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la région ne peut compter autant que d'autres sur un effet d'entraînement des investisseurs entre eux. De ce fait, il est possible que la notoriété de la région reste relativement faible auprès des groupes investisseurs, notamment non européens. Les grandes villes bretonnes, y compris Rennes, peuvent également souffrir d'une moindre visibilité à l'international que d'autres métropoles.

Par ailleurs, si la Bretagne est une région maritime, elle ne compte cependant aucun Grand Port Maritime (GPM) au contraire,

par exemple, des Pays de la Loire avec le port de Nantes-Saint-Nazaire. En termes de trafic de marchandises, les trois principaux ports bretons (Lorient, Saint-Malo et Brest) ne représentent à eux trois que 2 % du tonnage national, comparé par exemple au 7 % du port de Nantes-Saint-Nazaire.

## Moins de grands établissements

L'organisation du tissu économique breton, sa structure productive par secteurs d'activité et par tailles d'établissement sont des éléments contribuant faiblement, mais significativement (*définitions*), à expliquer le moindre taux de contrôle en Bretagne par des groupes étrangers (figure 2).

En particulier, la plus faible taille des établissements bretons a un impact certain : les établissements de 250 salariés ou plus sont moins présents en Bretagne qu'ailleurs alors que les investissements étrangers ciblent plus souvent les grands établissements.

En revanche, la structure des activités dans la région contribue très marginalement aux écarts de taux de contrôle entre la Bretagne et l'ensemble de la Métropole. La Bretagne ne dispose pas ou peu de grandes industries historiques susceptibles de reprises par des groupes étrangers contrairement aux régions Grand-Est ou Hauts-de-France. Le développement de l'industrie bretonne a ainsi en partie été porté par l'État, notamment dans les années 60, mais aussi par un mouvement propre lié aux groupes régionaux, en particulier dans l'agroalimentaire. Ainsi, dans quasiment tous les secteurs d'activité, la part des groupes étrangers est nettement plus faible qu'au niveau national. Par exemple, le taux de contrôle dans la fabrication de matériel de transport s'établit à 7 % en Bretagne et à 20 % au niveau national.

Malgré l'implantation d'équipementier sous contrôle étranger (Cooper Standard), ce faible taux s'explique par l'importance du groupe PSA et de la DCNS, représentant 5 700 emplois à eux deux, soit plus de la moitié du secteur (56 %). Il en est de même pour le secteur de l'industrie agroalimentaire, avec néanmoins un écart plus faible : le taux de contrôle y est de 8,2 % en Bretagne et de 11,7 % au niveau national.

Les salariés dépendant de groupes étrangers travaillent principalement dans le commerce et l'industrie.

En Bretagne, comme dans l'ensemble des régions hors Île-de-France, la moitié des emplois contrôlés par un groupe étranger sont des emplois industriels. Cependant seulement 9 % des salariés de l'industrie dépendent d'un investisseur étranger en Bretagne, proportion très inférieure à la moyenne de province (22 %).

Dans la région, l'industrie représente 15 % des établissements et 48 % des emplois au sein des établissements dépendant de groupes étrangers. C'est plus que dans l'ensemble de l'économie bretonne (respectivement, 10 % et 26 %). Ainsi la taille moyenne des établissements industriels contrôlés par des groupes étrangers est de 87 salariés, bien supérieure aux 23 salariés enregistrés en moyenne dans l'ensemble de l'industrie bretonne.

Le secteur des biens d'équipements électriques<sup>1</sup> est le premier concerné, avec près de 24 % des salariés du secteur travaillant dans une entreprise filiale d'un groupe étranger, soit 4 200 emplois. Les principaux groupes sont japonais (Sanden, Canon) ou américains (Köhler, Cummins, Parker Hannifin).

Vient ensuite le commerce, avec 11 400 salariés dépendant de groupes étrangers, soit 8 % des effectifs du secteur. Les principaux groupes présents en Bretagne le sont aussi dans les autres régions : Cora, Ikea, Lidl, Castorama et Conforama.

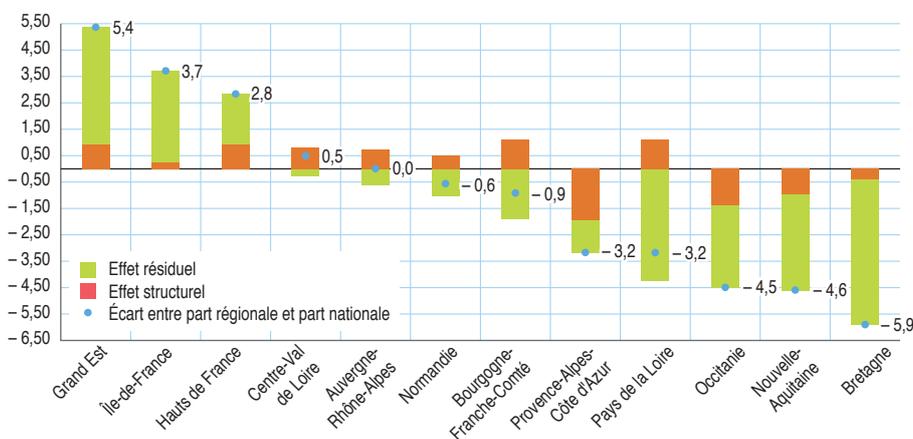
Parmi les établissements bretons dépendant de groupes étrangers, le commerce totalise 27 % des emplois, soit 5 points au-dessus du poids d'emploi total de ce secteur dans la région.

Le poids des investisseurs étrangers est deux fois plus élevé dans le commerce de gros que dans le commerce de détail. Cela s'explique par la présence à la fois d'un grand nombre de magasins indépendants et de grandes enseignes nationales ou étrangères.

Dans les services, la pénétration des capitaux étrangers est plus faible (4 % des emplois, soit 9 400 salariés). Cependant, certaines activités de ce secteur se détachent, telles l'entreposage et les services auxiliaires de transport, le conseil en systèmes et logiciels

## 2 La faible taille des établissements bretons : une des raisons de la moindre présence des groupes étrangers

Répartition entre effets structurel et géographique de l'écart entre la part régionale et nationale de l'emploi salarié dépendant de groupes étrangers (hors Corse)



Lecture : l'écart entre la part de l'emploi salarié dépendant de groupes étrangers de Bretagne (6,4 %) et celle de la France métropolitaine (12,3 %) est de 5,9 points. Il provient d'un effet structurel négatif de 0,4 point conjugué à un effet géographique négatif de 5,5 points (*méthodologie*). L'effet structurel prend en compte le secteur d'activité et la taille des établissements.  
Source : Insee, Clap 2013.

1. Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.

informatiques, les activités de sécurité privée, l'ingénierie et les études techniques. S'agissant de leur taille, les établissements dépendant d'un groupe étranger sont généralement plus grands. Les établissements de 50 salariés ou plus y emploient 65,2 % des salariés. Cette proportion est de 40,7 % parmi les établissements ne dépendant pas de l'étranger.

### Les États-Unis en tête

En Bretagne, quatre pays regroupent 56 % des salariés des filiales de groupes étrangers : tout d'abord, les États-Unis (22,6 %), puis l'Allemagne (12,5 %), le Royaume-Uni (11 %) et la Belgique (10 %) (figure 3).

Les investisseurs états-uniens se tournent très majoritairement vers l'industrie. Deux secteurs sont particulièrement concernés : d'une part, la fabrication d'équipements électriques et d'autre part la fabrication de pièces en caoutchouc. Parmi ces entreprises industrielles figurent par exemple le constructeur de groupes électrogènes SDMO et l'équipementier automobile Cooper Standard.

Les salariés des entreprises contrôlées par des groupes britanniques travaillent principalement dans le commerce (Castorama) ou la restauration (Compass).

Si l'on considère à présent l'ensemble des régions hors Île-de-France, les taux régionaux de dépendance aux groupes non européens sont assez faibles et homogènes, se situant entre 3 et 5 %. En revanche, les taux concernant les groupes européens sont d'autant plus élevés que la distance aux frontières est faible.

Le Japon est le seul investisseur étranger avec qui la Bretagne affiche un taux de dépendance légèrement supérieur au taux moyen des régions de province (figure 3), au contraire, par exemple, du Royaume-Uni pourtant proche géographiquement. La Bretagne bénéficie en effet d'une relation économique favorable avec l'archipel nippon depuis plusieurs décennies. Quelques installations industrielles en témoignent : Canon à Liffré, Sanden à Tinténac ou Cité Marine (groupe Nissui) à Kervignac.

### Principalement les zones d'emploi de Rennes et Brest

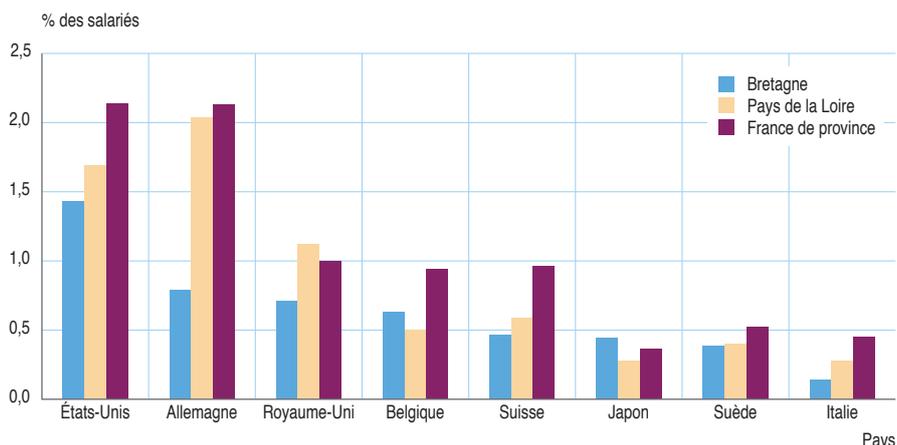
Au sein de la région, la présence de groupes étrangers est un peu plus prononcée en Ille-et-Vilaine (8 %) avec 19 400 salariés travaillant dans des établissements dépendant de ces groupes, et dans le Finistère (7 %, soit 11 700 salariés).

Les zones d'emploi de Rennes et Brest apparaissent plus attractives pour les investisseurs étrangers : la moitié des salariés des filiales étrangères de la région y travaillent.

En particulier, celle de Rennes compte 15 000 salariés dépendant d'un groupe

### 3 La Bretagne présente un déficit d'attractivité avec tous les principaux pays sauf le Japon

Taux de dépendance aux groupes étrangers



Note : la France de province exclut l'Île-de-France.

Source : Insee, Clap 2013, Lifi 2013.

étranger. Un tiers d'entre eux travaille pour une grande enseigne commerciale (Cora, Ikéa, Castorama...), ou pour des entreprises industrielles ou de services (nettoyage, sécurité).

Pour bénéficier d'un accès facilité depuis l'étranger, les groupes étrangers privilégient plutôt les grands centres urbains. Or, du point de vue du transport de passagers (cadres et dirigeants, notamment), la liaison avec Paris est satisfaisante pour Rennes (TGV) et Brest (aéroport), les temps de parcours peuvent freiner les décisions d'implantation dans les autres territoires de la région. La proportion de salariés travaillant pour une filiale d'un groupe étranger est supérieure à 10 % dans les zones d'emploi de Vitry, Pontivy et Carhaix (contre 6,4 % en moyenne régionale). Il s'agit de territoires moins peuplés où l'industrie est importante. Ainsi, l'implantation de quelques grands établissements contrôlés par un groupe étranger explique ces taux élevés. Ces trois zones d'emploi rassemblent cependant une faible part des salariés des groupes étrangers de la région (9 %, soit 3 800 salariés).

### Des groupes étrangers souvent implantés aussi dans d'autres régions

En 2013, la Bretagne compte 529 groupes étrangers. Parmi ceux-ci, un quart sont aussi implantés dans les douze autres régions françaises. Il s'agit principalement des grandes enseignes de commerce ainsi que des filiales industrielles implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain. Seulement 17 % des groupes étrangers en Bretagne sont, à l'opposé, présents uniquement dans la région. Parmi l'ensemble des régions de province, on compte en proportion deux fois plus de groupes monorégionaux (33 %). Quant à Île-de-France, la part des groupes monorégionaux y est particulièrement élevée (62 %).

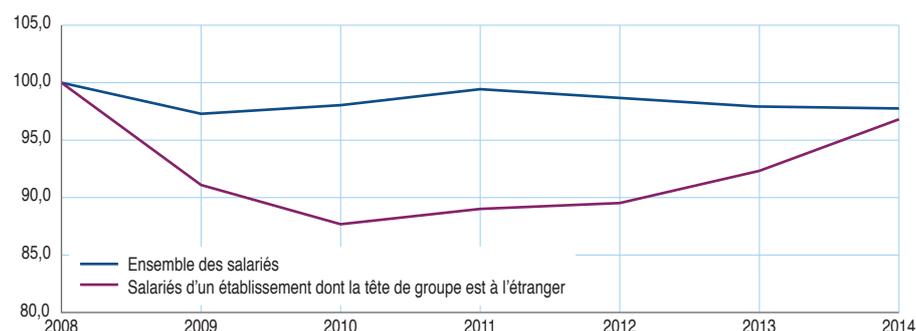
### Une fragilité de l'emploi entre 2008 et 2010

Sur la période 2008-2014, l'évolution des emplois dépendant de groupes étrangers a connu deux périodes successives : une forte baisse jusqu'en 2010 (-12 %) suite à

### 4 Une diminution de l'emploi salarié plus marquée parmi les établissements dépendant de l'étranger

Emploi salarié en Bretagne sur la période 2008-2014

Base 100 en 2008



Source : Clap, Lifi.

la crise bancaire et financière de l'automne 2008, suivie de quatre années de remontée progressive. Au terme de ces six années, l'évolution de l'emploi reste légèrement négative (-3 %).

Durant cette période, l'économie bretonne dans son ensemble a moins perdu d'emplois : -2 % entre 2008 et 2010 et un bilan final de -2,2 % sur les six années (figure 4).

Cette plus forte sensibilité des entreprises contrôlées par l'étranger à la conjoncture internationale ne résulte pas uniquement de la différence de structure des activités. Plus souvent exportatrices, elles dépendent plus fortement de l'environnement international. Par ailleurs, des choix propres à la stratégie d'implantation des groupes internationaux ont pu jouer.

Pour les établissements dépendant de groupes étrangers comme pour les autres, la structure des activités a évolué pendant cette période. Les établissements dépendant de groupes étrangers ont perdu 4 000 emplois dans l'industrie, tandis que ceux des activités scientifiques et techniques (services administratifs et de soutien) et ceux de l'information communication créaient, chacun d'eux, plus de 1 000 emplois. Ces services ont des taux de croissance de l'emploi plus élevés dans les établissements dépendant de groupes étrangers.

Par ailleurs, l'emploi dans les industries agroalimentaires et la construction a augmenté dans les établissements dépendant de groupes étrangers alors qu'il a baissé dans ces secteurs pour l'ensemble des établissements bretons.

### 2,5 milliards de richesse dégagée par ces établissements

En 2013, les établissements dépendant de groupes étrangers ont dégagé une richesse de 2,5 milliards d'euros. Ce montant représente 6,7 % de la création de richesse (*définitions*) en Bretagne par les établissements des secteurs marchands non agricoles. Cette proportion est en ligne avec la part des effectifs contrôlés (6,4 %). Au niveau national, les groupes étrangers apportent 15 % de la richesse dégagée pour 12,3 % des emplois salariés.

Si la part des investissements étrangers dans les établissements bretons reste faible, elle pourrait toutefois s'accroître dans les prochaines années. L'accès ferroviaire à la Bretagne bénéficiera en 2017 de la connexion LGV entre Rennes et Paris. La région dispose par ailleurs d'une main-d'œuvre disponible et qualifiée, notamment dans les activités de R&D ou les TIC, et offre une qualité de vie reconnue. ■

Dans le cadre de la politique nationale d'incitation à l'internationalisation des entreprises et d'attractivité du territoire, la Direccte a souhaité disposer d'une analyse sur les implantations détenues par des sociétés étrangères en Bretagne. Il s'agit de mieux connaître l'impact des investissements étrangers sur l'économie de la région en termes d'emplois, de taille des acteurs et de répartitions sectorielles ou géographiques. Ce diagnostic permettra de mieux comprendre les enjeux structurels ou conjoncturels spécifiques à la Bretagne en matière de commerce extérieur et d'investissements étrangers, notamment en les comparant avec les données des autres régions françaises.

Mission internationale de la Direccte

## Définitions

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Elle est **filiale** d'un groupe lorsqu'elle est détenue à plus de 50 %. L'**établissement** est une unité de production individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Un **groupe de sociétés** est un ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et contrôlées par un même centre de décision, appelé **tête de groupe**. Cette dernière n'est contrôlée majoritairement par aucune autre société. Le critère de contrôle retenu pour définir les contours des groupes est la **majorité absolue des droits de vote**.

Un **groupe** est dit **étranger** si l'entreprise à sa tête est localisée à l'étranger. Le lieu d'exercice de la décision stratégique ne coïncide pas toujours avec la localisation de la tête ultime du groupe qui peut être une holding financière domiciliée, pour certaines, dans un paradis fiscal alors que le centre de décision réel est en France.

Le **taux de contrôle étranger** correspond à la part des emplois salariés des établissements dépendant d'entreprises filiales de groupes étrangers dans l'emploi salarié marchand total.

Un **Investissement Direct Étranger (IDE)** désigne un investissement par lequel une entité résidente d'une économie acquière ou a acquis un intérêt durable dans une entité d'une économie étrangère.

La **richesse dégagée** par les établissements est estimée en répartissant la valeur ajoutée des entreprises dont ils dépendent au prorata des rémunérations brutes.

## Méthodologie

L'**analyse structurelle-géographique** permet d'apporter des éléments expliquant l'écart du taux de contrôle observé sur les régions au taux moyen en France métropolitaine. Elle décompose cet écart entre ce qui provient de la structure productive, en termes de secteurs d'activité et de taille d'établissement, et ce qui est attribuable aux spécificités régionales, localisation, infrastructures, notoriété, etc.

## Champ et sources

L'étude porte sur les salariés des établissements d'entreprises dépendant de groupes étrangers. Le champ est celui des secteurs marchands hors intérim.

Le fichier **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)** permet de dénombrer et de localiser les établissements et les emplois salariés ainsi que les sièges sociaux.

La **base de données sur les Liaisons financières (Lifi)** permet de connaître le contrôle éventuel d'une entreprise par un groupe, de déterminer le contour du groupe et la localisation de la tête de groupe.

### Insee Bretagne

36, place du Colombier  
CS 94439  
35044 Rennes Cedex

### Directeur de la publication

Olivier Biau

### Rédacteur en chef

Jean-Marc Lardoux

### Maquettage

STDI

ISSN 2416-9013

© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger / Baraton M., Lemasson J. ; Insee. – Dans *Insee Première* n° 1611, (2016, juillet).
- Rapport sur l'internationalisation de l'économie française. Bilan 2015 des investissements étrangers en France, Business France (2016, mars).
- Un emploi francilien sur six dépend d'un groupe étranger / Le Roux P. et al. ; Dans : *Île-de-France à la page*, n° 412, (2013, novembre).
- La région attire plus d'investissements étrangers que ses voisines de l'Ouest / Besnard S., Fraboul S. ; Insee ; – Dans : *Insee Analyse Pays de la Loire* n° 36 (2016, octobre).

